

**SCOT RHIN-VIGNOBLE-  
GRAND BALLON**

**PROCES VERBAL DU  
COMITE DIRECTEUR**



Département du Haut-Rhin	<b>Le 16 novembre 2016</b>
Arrondissement de Guebwiller	<b>Membres présents :</b> Michel HABIG, Marc JUNG, François GRODWOHL (suppléant de Christine MARANZANA), Etienne SIGRIST (suppléant de Claude BRENDER), François BERINGER, Françoise BOOG, Christian MICHAUD, Patrice FLUCK, Jean-Marie REYMANN, Gilbert VONAU, Georges WINTERHALTER (suppléant de Angélique MULLER), Jean-Pierre TOUCAS, André SCHLEGEL, Corinne SICK, Philippe HEID, Francis KLEITZ, Gérard SCHATZ, Roland HUSSER, Henri MASSON, Fernand DOLL, Agnès MATTER-BALP, Jérôme HEGY, Jean-Luc GALLIATH (suppléant de Nella WAGNER), Richard GALL, Alain DIOT, Jean-Pierre WIDMER, Joseph WEISSBART, Roland MARTIN, René MATHIAS, Maurice KECH, Alain GRAPPE, André WELTY.
Membres élus : 46	
Membres présents : 32	
Membres absents : 14	
Excusés : 14	
Suppléants : 4 Procuration : 2	<b>Membres excusés et représentés :</b> Angélique MULLER, Nella WAGNER, Christine MARANZANA, Claude BRENDER. <b>Procuration :</b> Gilbert MOSER à Gilbert VONAU, Pascal DI STEFANO à Roland HUSSER.
Date de la convocation : 7 novembre 2016	<b>Membres excusés et non représentés :</b> René GROSS, Aimé LICHTENBERGER, Jacques CATTIN, Didier VIOLETTE, Edouard LEIBER, Bernard HOEGY, Claude CENTLIVRE, Serge LEIBER, Thierry SCHELCHER, Alain FURSTENBERGER, Guy HABECKER, Patrice WERNER. <b>Absents non excusés :</b> <b>Non membres invités et excusés :</b> Jean Paul OMEYER. <b>Assistaient en outre à la séance :</b> Daniel MERIGNARGUES, Remy GROSS, Karine PAGLIARULO, Stephane SENEZ, Anne CAPUTI, Serge HAMM, Jean-Pierre FREUDENREICH, Frédéric REGNIER, Sarah MICHEL, Caroline SIEGEL.

**Ordre du jour :**

- 1. Approbation du Procès-verbal du 8 juin 2016**
- 2. État d'avancement des études Scot**
  - 2.1 Retour des avis des Personnes Publiques Associées
  - 2.2 Réponse aux avis des Personnes Publiques Associées
  - 2.3 L'enquête publique du SCoT
    - 2.3.1 Présentation des observations recueillies
    - 2.3.2 Avis du Comité Syndical sur l'observation de la Communauté de communes du Centre Haut-Rhin
- 3. Évolution du périmètre**
  - 3.1 Fusion de la Communautés de Communes de Essor du Rhin et de la Communautés de Communes Pays de Brisach
- 4. Gestion du Syndicat mixte**
  - 4.1 Appel de fonds 2017
  - 4.2 Création d'un poste d'instructeur du droit des sols
- 5. Avis rendus par le SCoT**
  - 5.1 Avis sur le SCoT Colmar Rhin-Vosges
  - 5.2 PLU/PLUi
- 6. Informations, divers et échanges**

**COMITE DIRECTEUR du SCOT  
16 NOVEMBRE 2016**

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 18h30.

## **POINT 1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 8 JUIN 2016**

*Le Comité Directeur valide le procès verbal du Comité Directeur du 8 juin.*

## **POINT 2 - ÉTAT D'AVANCEMENT DES ETUDES SCOT**

Lors du dernier comité directeur, le projet SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon a été arrêté le 8 juin dernier.

### **Point 2.1 - Retour des avis des Personnes Publiques Associées**

Conformément aux articles L143-20, R104-21 à R104-25 et R145-3 du code de l'urbanisme,

Conformément aux articles L. 112-1-1 et L112-3 du code rural et de la pêche maritime,

La consultation des Personnes Publiques Associées a été engagée par le Syndicat Mixte du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon, elle s'est terminée au mois de septembre.

L'ensemble des avis est consultable à partir du lien suivant et a été joint au dossier d'enquête publique.

<http://www.rhin-vignoble-grandballon.fr/combinaison-20-21-12-10/combinaison-20-21-12-10.pdf>

Vous trouverez ci-dessous le tableau qui synthétise les avis qui ont été réceptionnés.

#### **Échéancier des dates limites de retours des avis des PPA au SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon**

##### **Avis reçus dans les délais**

<b>Personnes Publiques Associées et Consultées</b>	<b>Date limite de retour</b>	<b>Date de réception de l'avis</b>
Communauté de communes de la Région de Guebwiller	14/09/2016	26/07/2016
Syndicat Mixte du Pays Thur-Doller	14/09/2016	08/09/2016
Communauté de Communes du Pays de Rouffach, Vignoble et Châteaux	15/09/2016	12/09/2016
Communauté de communes Centre Haut-Rhin	14/09/2016	13/09/2016
Communauté de communes Essor du Rhin	14/09/2016	13/09/2016
Etat	14/09/2016	13/09/2016

Syndicat Mixte du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon	PV du Comité Directeur 16 novembre 2016	
Syndicat Mixte du SCoT de la Région Mulhousienne	15/09/2016	13/09/2016
Chambre d'Agriculture Alsace	15/09/2016	14/09/2016

#### **Avis reçus hors délai considérés comme favorables**

<b>Personnes Publiques Associées et Consultées</b>	<b>Date limite de retour</b>	<b>Date de réception de l'avis</b>
INAO	14/08/2016	12/09/2016
Chambre de Commerce et d'Industrie de Colmar et du Centre Alsace	14/09/2016	15/09/2016
Conseil Départemental du Haut-Rhin	14/09/2016	19/09/2016
Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges	14/09/2016	27/09/2016
Conseil Régional	14/09/2016	29/09/2016
Autorité environnementale	30/09/2016	06/10/2016

#### **Sans réponse considérés comme favorables**

<b>Personnes Publiques Associées et Consultées</b>	<b>Date limite de retour</b>
Syndicat Mixte du SCoT Colmar Rhin-Vosges	14/09/2016
Chambre des Métiers d'Alsace	15/09/2016
Centre National de la Propriété Forestière	15/08/2016

#### **Autres avis**

	<b>Date limite de retour</b>	<b>Date de réception de l'avis</b>
CDPENAF	14/08/2016	14/09/2016

Il est important de noter que le projet SCoT a été évalué lors de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) du Haut-Rhin le 1<sup>er</sup> septembre dernier.

Le SCoT était représenté par son Président, Michel HAGIG. A l'issue de cette réunion, les membres de la CDPENAF ont émis un avis favorable au projet de SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon.

***Le Comité directeur prend connaissance de ces éléments.***

## Point 2.2 - Réponse aux avis des Personnes Publiques Associées

---

Le bureau du syndicat Mixte du SCoT s'est réuni le 19 octobre dernier afin d'analyser l'ensemble des avis et de proposer des réponses. Le projet SCoT n'a recueilli que des avis favorables avec des réserves.

Pour rappel :

- avis reçus hors délai considérés comme favorables
- sans réponse considérés comme favorables

Vous trouverez ci-joint le lien intranet afin de consulter les éléments de réponses proposés :

<http://www.rhin-vignoble-grandballon.fr/intranetscot/telechargements.htm>

Nom d'utilisateur/identifiant : scotrvgb (en minuscules)

Mot de passe : scotrvgb (en minuscules aussi)

Présentation du bureau d'étude en charge de l'élaboration du SCoT :

- l'Agence SIAM (Monsieur REGNIER)

***Le Comité directeur, à l'unanimité :***

- ***valide les réponses qui seront apportées aux Personnes Publiques Associées et apporte les modifications nécessaires aux différentes pièces du projet SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon arrêté le 8 juin dernier***

## Point 2.3 - L'enquête publique du SCoT

---

### Point 2.3.1 - Présentation des observations recueillies

---

Par arrêté en date du 7 septembre 2016, le Président du Syndicat Mixte du SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon a défini les modalités d'organisation de l'enquête publique relative au projet de Schéma de Cohérence Territoriale du SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon arrêté.

L'enquête publique s'est déroulée du samedi 1er octobre à 8h30 au lundi 31 octobre 2016 à 19h00 inclus (soit un total de 31 jours). La commissaire enquêteur a tenu quatre permanences :

- 03/10/2016
- 12/10/2016
- 26/10/2016
- 31/10/2016

Ci-dessous le tableau de suivi des observations recueillies.

**L'ensemble des avis est consultable en annexe 1 et à partir du lien intranet suivant :**

Nom d'utilisateur/identifiant : scotrvgb (en minuscules)

Mot de passe : scotrvgb (en minuscules aussi)

<http://www.rhin-vignoble-grandballon.fr/intranetscot/telechargements.htm>

Public	Date	Observations
M REYMANN Indivision REYMANN Oberentzen	12/12/2016	<u>Permanence de la commissaire enquêteur :</u> « Visite d'un couple : <i>confusion le principe du SCoT et PLUi</i> »
M et Mme Anger Voegtlinshoffen	19/10/2016	<u>Remarque dans le registre</u> <i>Cf. Annexe</i>
/	26/10/2016	<u>Permanence de la commissaire enquêteur :</u> Aucune visite
Mme BIHLER née Reymann Indivision REYMANN Oberentzen	26/10/2016	<u>Courrier voie postale</u> <i>Cf. Annexe</i>
Alsace Nature	28/10/2016	<u>Courrier électronique :</u> <i>Cf. Annexe</i>
P.A.R.C. Paysage et Jardins d'Alsace Association pour la Protection, l'Aménagement, la Restauration et la Conservation du Patrimoine Paysager Pierre PFEIFFER - Président de l'association	28/10/2016	<u>Courrier électronique :</u> <i>Cf. Annexe</i>
Ligue pour la Protection des Oiseaux - Alsace Yves MULLER Président de la LPO Alsace	28/10/2016	<u>Courrier électronique :</u> <i>Cf. Annexe</i>
M et Mme Anger Voegtlinshoffen	31/10/2016	<u>Remarque dans le registre :</u> <i>Cf. Annexe</i>
Communauté de communes du Centre Haut-Rhin Président Michel HABIG	31/10/2016	<u>Permanence de la commissaire enquêteur :</u> Rencontre et remise d'un courrier
MURE Viticulteur en Alsace Propriétaire du Clos Saint Landelin Mme MURE	31/10/2016	<u>Permanence de la commissaire enquêteur :</u> Rencontre et remise d'un courrier <i>Cf. Annexe</i>

***Le Comité directeur prend connaissance de ces éléments.***

### Point 2.3.2 - Avis du Comité Syndical sur l'observation de la Communauté de communes du Centre Haut-Rhin

L'observation qui a été réalisée par la Communauté de communes du Centre Haut-Rhin appelle à une validation du Comité Syndical car elle modifie le Document d'Orientations et d'Objectifs tel qu'il a été arrêté le 8 juin dernier.

La modification porte sur le volet économique du DOO et principalement sur la ZAID d'Ensisheim-Réguisheim, dénommée « Parc d'activités de la Plaine d'Alsace » avec notamment une actualisation des données et des besoins en foncier.

#### Explication (cf. Annexe) :

Pour rappel cette zone :

- a été identifiée Zone d'Activités d'Intérêt Départemental depuis le début de l'année 1990,
- a été retenue dans le Plan Local de Revitalisation du Haut-Rhin et bénéficie pour son aménagement, du soutien de l'État à travers le Plan Local de Revitalisation accordé au titre de la reconversion de la fermeture de la base aérienne 132 de Meyenheim,
- est inscrite sur proposition du Commissariat Général à l'Equilibre des Territoires en zone éligible aux aides Régionales (ZAFR) pour la période 2014-2020,
- a vocation à accueillir des établissements de taille importante, peu présents sur le territoire et générateur d'emplois.

Sur une surface identifiée de 120 ha, une première partie de 20 ha a d'ores et déjà été aménagée en 2010. La zone totale restant à aménager s'entend ainsi sur 100 ha (dont 80 ha sur Ensisheim et 20 ha sur Réguisheim).

Les acquisitions foncières et opportunités de développement économique se sont accélérées ces derniers mois. Sur les 42 ha de viabilisation prévues au SCoT 13 ha sont déjà aménagés et quasiment toutes les parcelles réservées.

Au vu des enjeux liés au développement de cette zone, aux avancées récentes, la Communauté de communes du Centre Haut-Rhin souhaiterait actualiser le Document d'Orientations et d'Objectifs la manière suivante :

Les changements apparaissent en jaune :

ZAE de type 1	Surface totale (ha)	Dont surface disponible		Enveloppe urbanisable (ha) (viabilisation et/ou extension)	Réserve foncière
		Viabilisée (ha)	Non viabilisée (ha)		
ZAID Parc d'activité de la Plaine d'Alsace	120	0	87 Initialement 100 ha	67 ha (viabilisation) Initialement 43 ha	20

Par ailleurs, la Communauté de communes du Centre Haut-Rhin souhaiterait que le Comité Directeur porte une attention particulière sur le développement rapide de la zone de type 2 « ZA Niederhergheim Ouest ». En effet, SCAP-Alsace a décidé cet été de se porter acquéreur du terrain de 11,3 ha situé dans le prolongement sud de son terrain actuel. Pour rappel le SCoT prévoit pour cette zone :

ZAE de type 2	Surface totale (ha)	Dont surface disponible		Enveloppe urbanisable (ha) (viabilisation et/ou extension)
		Viabilisée (ha)	Non viabilisée (ha)	
ZA Niederhergheim Ouest*	22,5	0	0	11,3 ha (extension)

Les 11,3 ha prévus au SCoT seront donc consommés dès janvier 2017 pour l'extension de SCAP-Alsace. Il sera nécessaire de prévoir le cas échéant la possibilité de mobiliser des surfaces complémentaires en continuité de cette zone.

Il est donc proposé de modifier le DOO, comme indiqué dans l'annexe 2.

***Il est ainsi proposé au Comité directeur, à l'unanimité :***

- ***valide les modifications demandées par la Communauté de communes du Centre Haut-Rhin et apporte les modifications nécessaires aux différentes pièces du projet SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon arrêté le 8 juin dernier***



## **POINT 3 - ÉVOLUTION DU PERIMETRE**

---

### **Point 3.1 - Fusion de la Communautés de Communes de Essor du Rhin et de la Communautés de Communes Pays de Brisach**

---

Par courrier daté du 23 juin 2016, le Préfet du Haut-Rhin nous a transmis l'arrêté portant sur la fusion de la Communautés de Communes Essor du Rhin et de la Communautés de Communes du Pays de Brisach à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. A cette même date, la Communautés de Communes Essor du Rhin sera dissoute.

Il sera créé un nouvel établissement de coopération intercommunale issu de cette fusion, dénommé Communautés de Communes Pays de Rhin-Brisach.

Le périmètre du SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon sera donc amené à évoluer. La loi Egalité Citoyenneté, actuellement en cours d'adoption, fixera les modalités définitives de mise en concordance des délais des documents d'urbanisme (SCoT, PLUi, PLU, POS) et de la réforme territoriale.

*Le Comité directeur prend connaissance de ces informations.*

## **POINT 4 - GESTION DU SYNDICAT MIXTE**

---

### **Point 4.1 - Appel de fonds 2017**

---

Conformément au Comité Directeur du 1<sup>er</sup> mars dernier, l'assemblée a validé à l'unanimité le 1<sup>er</sup> avenant à la convention ADS fixant le coût de la prestation forfaitairement à 4 €/habitant.

Nous vous informons que l'appel de fonds pour le fonctionnement du service instructeur 2017 a été réalisé. Votre commune a donc dû être sollicitée.

*Le Comité directeur prend connaissance de ces informations.*

### **Point 4.2 - Création d'un poste d'instructeur du droit des sols**

---

Dans le cadre du désengagement de l'Etat sur l'instruction des autorisations d'urbanisme prévu pour le 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour les communes des communautés de communes de moins de 10 000 habitants et celles ayant une carte communale à compétence Etat.

Le syndicat mixte du SCoT s'est proposé d'apporter son assistance à ces communes.

Sept communes ont choisi d'adhérer au service instructeur : Blodelsheim, Rustenhardt, Hirtzfelden, Muncchouse, Roggenhouse, Rumersheim et Rimbach-Zell.

Comme annoncé lors du Comité Directeur du 20 avril dernier, pour garantir une organisation efficace du service, il est nécessaire de procéder au recrutement un nouvel instructeur.

Le profil de poste est le suivant :

Lieu de travail : GUEBWILLER

Durée de travail : temps complet

Début du contrat : 1er juin 2015

Rémunération : à convenir selon expérience

Catégorie : B ou C (fonctionnaire ou non titulaire)

Filière : administrative ou technique

#### **MISSIONS**

- Assurer l'instruction des autorisations et des déclarations liées au droit des sols et le suivi des dossiers (permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable, certificat d'urbanisme, ...)
- Préparer les actes administratifs et les courriers inhérents aux actes d'urbanisme ;
- Renseigner et assister le public et les pétitionnaires ;
- Contrôler la conformité des constructions (visites sur le terrain) ;
- Identifier les infractions et rédiger les procès-verbaux ;
- Traiter le pré contentieux et suivi du contentieux ;
- Suivre l'action foncière ;
- Assurer des suivis statistiques ;
- Renseigner sur le document d'urbanisme ;
- Assurer une veille sur l'évolution du droit de l'urbanisme ;
- Participer aux commissions d'urbanisme et aux réunions en lien avec l'activité du service ;
- Suivre les dossiers d'urbanisme règlementaire, opérationnel et de planification ;
- Participer à l'élaboration des projets ou études en lien avec l'urbanisme.

#### **PROFIL**

Compétences requises (ou à acquérir) :

- Formation en droit de l'urbanisme ou expérience confirmée dans un poste similaire ;
- Bonne connaissance du droit de l'urbanisme et des réglementations connexes (construction, habitation, environnement, droit civil, ...)
- Maîtrise de l'exploitation de documents techniques (lecture et analyse des plans de géomètres, d'architectes, etc....)
- Maîtrise des outils informatiques (WORD, EXCEL), et plus particulièrement de logiciel d'instruction (par exemple : GEOAds).
  
- Vous avez de la rigueur et le sens de l'organisation :
- Sens des relations humaines (contact avec les élus et partenaires extérieurs, travail en équipe) ;
- Titulaire du permis B ;
- Assermentation serait un plus ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, la Comité Directeur, à l'unanimité,

- valide la création d'un poste de catégorie C ou B, titulaire ou non titulaire pour assumer le poste d'instructeur du droit des sols

## POINT 5 - AVIS RENDUS PAR LE SCOT

---

### Point 5.1 - Avis sur le SCoT Colmar Rhin-Vosges

---

Par courrier daté du 20 juin 2016, le Syndicat Mixte du SCoT Colmar-Rhin-Vosges a sollicité notre avis sur leur projet de SCoT arrêté le 24 mai dernier.

Après analyse du dossier, lors du bureau le 15 septembre dernier, le Syndicat Mixte du SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon a émis un avis favorable sous réserve de prises en compte des remarques qui ont été formulées. Le présent avis est visible en annexe 3

*Le Comité directeur prend connaissance de ces éléments.*

### Point 5.2 - PLU/PLUi

---

Le Syndicat Mixte du SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon est amené très régulièrement à émettre des avis sur les PLU, PPRI, grandes opérations d'aménagement...

Pour courrier daté du 18 juillet, la commune de Guebenschwhir a sollicité notre avis sur leur projet de PLU arrêté le 4 juillet dernier. Après analyse du dossier, lors du bureau le 15 septembre dernier, le Syndicat Mixte du SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon a rendu un avis favorable (en annexe 4).

En outre, le Syndicat mixte a assuré des présences aux réunions suivantes :

- PLU de Buhl, réunion de travail avant l'arrêt, le 5 septembre 2016,
- PLU Soultzmatt-Wintzfelden, réunion de travail avant l'arrêt à la sous-préfecture de Thann-Guebwiller, le 7 septembre 2016, le SCoT était représenté par le vice-Président, Monsieur JUNG,
- Présentation du projet SCoT en Conseil Municipal de Neuenburg, le 12 septembre, le SCoT était représenté par le vice-Président, Monsieur BERINGER,
- PLU de Westhalten, réunion de travail avant l'arrêt, le 15 septembre 2016,
- PLU de Wuenheim, réunion publique, le 17 octobre 2016, le SCoT était représenté par le Président, Michel HABIG.

Les autres procédures :

- L'élaboration du PLUi de la Communauté de communes Centre Haut-Rhin par délibération du Conseil Communautaire du 27 octobre 2015,
- Approbation du PLU de Soultz par délibération du Conseil Municipal du 12 juillet 2016,

- Approbation de la déclaration du projet emportant la mise en compatibilité du PLU d'Issenheim par délibération du Conseil Municipal du 19 septembre dernier

*Le Comité directeur prend connaissance de ces éléments.*

## **POINT 6 - INFORMATIONS, DIVERS ET ECHANGES**

---

*Rappel : toutes les autorisations à urbaniser (PC, PA, DP) accordées avant la date d'approbation du SCoT le 14 décembre 2016.*

*Le prochain Comité Directeur qui approuvera le SCoT aura lieu le 14 décembre à 18h30.*

La séance est levée à 19h20.